

2026 - 2031

1 - Etat des lieux & objectifs



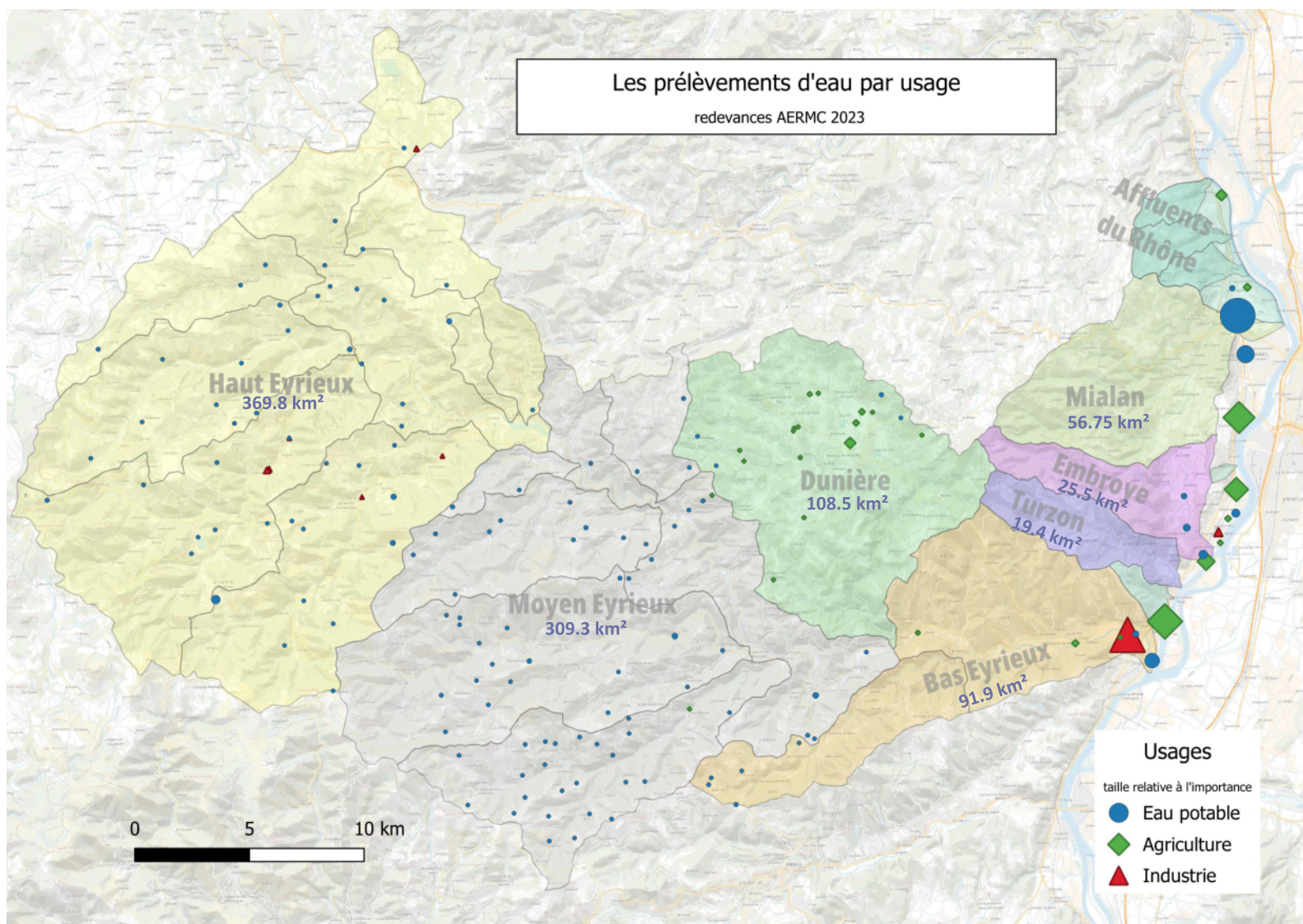
La ressource en eau sur le territoire

Les bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye & Mialan confluent en rive droite du Rhône. Leur territoire est dominé par des roches cristallines, peu perméables, où l'eau s'accumule difficilement et ne fait que circuler pour alimenter sources, rivières et zones humides. Seule une nappe alluviale est présente dans la partie basse de l'Eyrieux et le long de la vallée du Rhône.

Le débit des rivières est donc directement lié aux précipitations et cela explique, en partie, la faible quantité d'eau de juin à octobre dans les cours d'eau.

Les cours d'eau du territoire sont soumis aux climats méditerranéen et continental montagnard, ainsi qu'à l'influence des orages dit cévenols. Ainsi, ils

connaissent de fortes variations saisonnières : étiages d'été sévères et crues importantes au printemps et/ou en automne.



Cette ressource en eau est utilisée pour différents usages :

- l'alimentation en eau potable (tous usages raccordés au réseau)
- l'agriculture (irrigation & abreuvement)
- l'arrosage des cultures, jardins, espaces verts
- les besoins industriels, artisanaux
- l'eau pour les loisirs, le tourisme...

La consommation d'eau pour satisfaire nos usages vient aggraver la situation naturelle des rivières qui ont déjà de faibles débits.

Pour garantir durablement les besoins des rivières et les usages de l'eau
=
le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Bref historique

Etude des volumes prélevables 2012

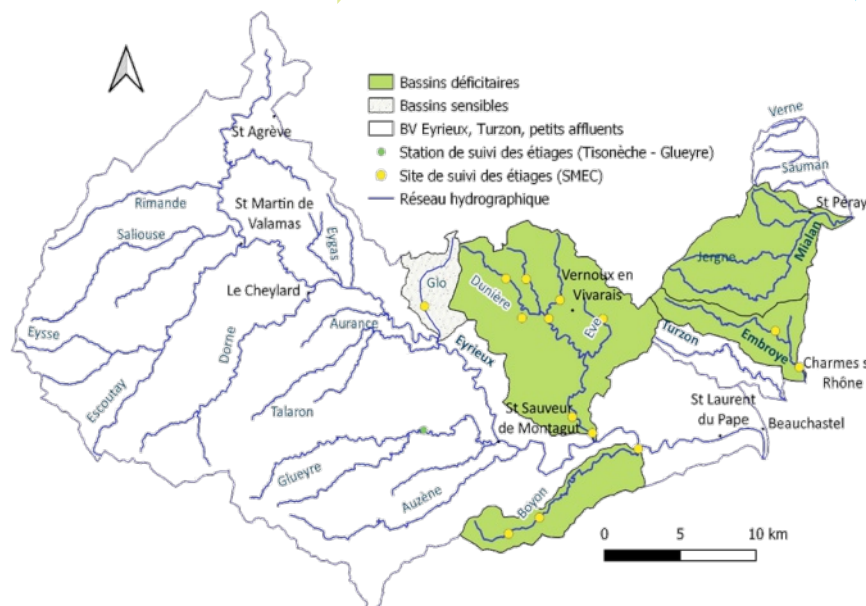
- Usages identifiés, prélèvements quantifiés, volumes prélevables définis
- Hydrologie contraignante pour les milieux
- Situation ne doit pas être aggravée, voire même réduire les prélèvements

Plan de gestion de la ressource en eau 2017 - 2023

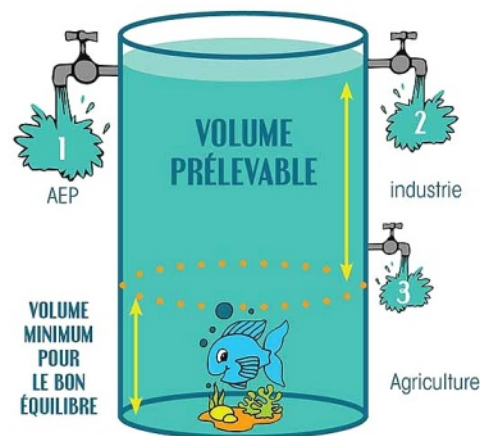
- 31% actions terminées, 65% à poursuivre & 4% non engagées
- Travaux sur le rendement des réseaux, meilleures connaissances
- Objectifs hydrologiques non atteints & quantitatifs selon secteurs et usages
- Poursuivre vers un PTGE

Projet de territoire pour la gestion de l'eau 2026 - 2031

- Approche **globale** et co-construite sur la **ressource en eau**
- Engagement de l'ensemble des usagers du territoire pour atteindre un **équilibre entre besoins et ressource disponible en respectant les milieux** et s'adaptant au changement climatiques



L'étude de 2012 a montré que les prélèvements pouvaient, selon leur type, leur nombre, le volume prélevé ou la période, accentuer le déséquilibre à l'étiage (01/06 au 30/09) et la pression sur la ressource et les milieux aquatiques. C'est ainsi que les bassins versants de la **Dunière**, du **Glo**, du **Boyon**, de l'**Embroye** et **Mialan** ont été identifiés comme des **bassins sensibles ou présentant un déséquilibre quantitatif** et pour lesquels des réductions sont à prévoir.



Des objectifs à atteindre

Pour simultanément satisfaire l'ensemble des usages et préserver le bon état des milieux aquatiques, des **débits d'objectifs d'étiage** (DOE) ont été définis par territoire. Ce DOE correspond à la valeur de débit à respecter au moins **4 années sur 5** pour disposer d'un milieu en "bon état" et assurer tous les usages (1 année pouvant avoir recours à l'arrêt sécheresse).

Des volumes à respecter

Pour atteindre et respecter les DOE, des **volumes maximums prélevables** ont été quantifiés par usage et par territoire :

Turzon

- AEP : 0 m³
- Industrie : 0 m³
- irrigation : 0 m³

Embroye

- AEP : 156 000 m³ / étiage* : 56 000 m³
- Industrie : 0 m³
- irrigation : 0 m³

Mialan

- AEP étiage : 155 000 m³
- Industrie : 0 m³
- irrigation : 0 m³

Haut Eyrieux

- AEP : 712 000 m³ / étiage : 255 000 m³
- Industrie : 320 000 m³ / étiage : 106 500 m³
- irrigation : 54 500 m³

Moyen Eyrieux

- AEP : 527 000 m³ / étiage : 192 000 m³
- Industrie : 0
- irrigation : 58 500 m³ & Glo : 9 100 m³

Bas Eyrieux

- AEP : 152 000 m³ / étiage : 55 000 m³
- Industrie : 0
- irrigation : 500 000 m³ aval Collanges & Boyon : 2 200 m³

Dunière

- AEP : 115 000 m³ / étiage : 42 000 m³
- Industrie : 0
- irrigation : 28 500 m³

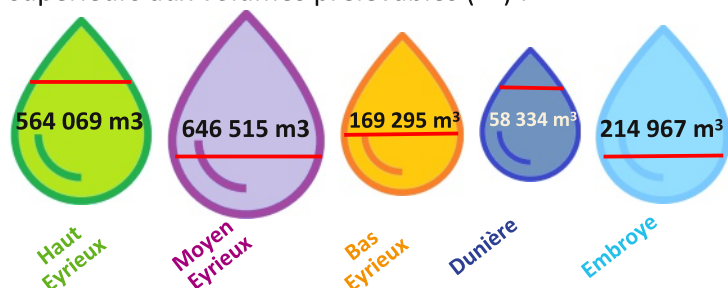
NB : les volumes prélevables pour l'irrigation ne comptabilisent pas les prélèvements dans les retenues
* étiage : de juin à septembre

Une trajectoire de sobriété à définir

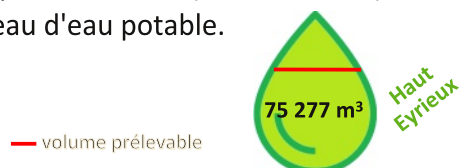
Etat des lieux de la ressource

En 2023, ont été prélevés pour :

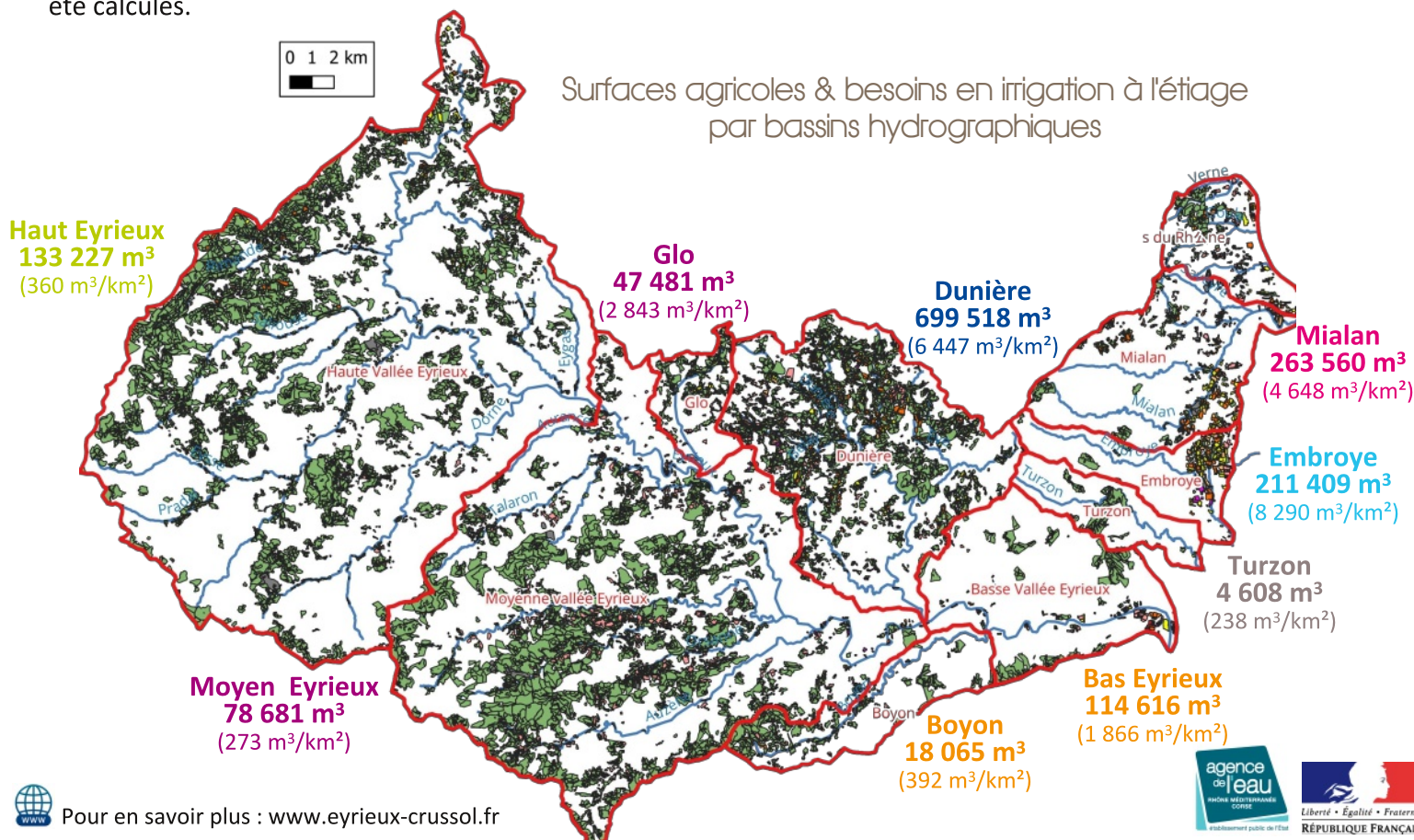
- **l'eau potable** (domestique, industrie, artisanat, tourisme, agriculture) : $\approx 1\,700\,000\text{ m}^3$ sur l'Eyrieux, la Dunière et l'Embroye (pas de prélèvement sur les bassins du Turzon & du Mialan) & $+2\,700\,000\text{ m}^3$ sur le Rhône. Suivant les territoires, certains prélèvements sont supérieurs aux volumes prélevables (—) :



- **l'industrie** : $\approx 75\,000\text{ m}^3$ sont prélevés directement dans le milieu naturel par 3 industriels, situés sur le Haut Eyrieux. Certains prélèvent directement dans la nappe du Rhône ($\approx 302\,000\text{ m}^3$), d'autres, dans le réseau d'eau potable.



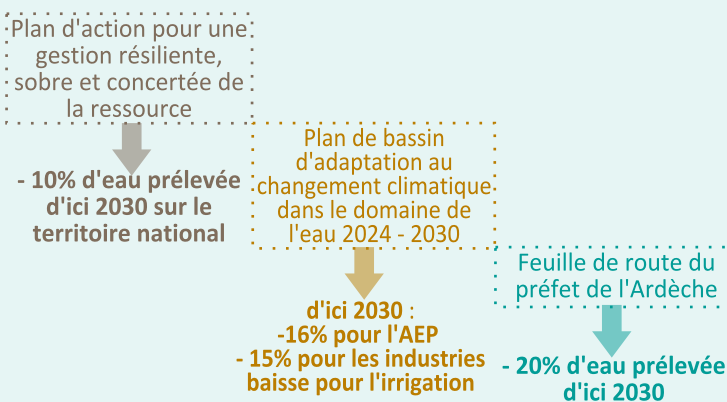
- la définition des volumes prélevés pour **l'agriculture** est plus complexe du fait que tous les prélèvements ne sont pas connus. A partir de la carte d'occupation des sols réalisée, les besoins théoriques en irrigation par type de culture et par territoire ont été calculés.



Vers la sobriété des usages de l'eau

Parce que de nombreux territoires connaissent chaque année, des tensions et régulièrement des restrictions des usages de l'eau, particulièrement en période d'étiage, il est nécessaire d'agir dès à présent pour s'adapter à la disponibilité de la ressource (respect des DOE).

Dès 2022, au niveau national, Rhône Méditerranée et départemental, une réflexion est menée sur les actions stratégiques à mettre en œuvre pour garantir de l'eau pour tous, en qualité et des écosystèmes préservés. Pour y parvenir, des caps sur la sobriété sont définis :



Les acteurs du territoire et notamment les élus doivent maintenant, échanger, proposer, définir et choisir une **trajectoire de sobriété et d'efficacité** à suivre pour les prochaines années afin de satisfaire les usages tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.